

*16 décembre 2010*

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et les comptes 2009 ainsi que le budget de fonctionnement 2010 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).**

**Rapport de M. Olivier Fiumelli.**

La commission des finances s'est réunie le mercredi 8 septembre 2010, sous la présidence de M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Issaz, pour étudier et approuver le rapport d'activité et les comptes 2009 ainsi que le budget 2010 de la Fondetec.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour l'excellence de son travail.

**Préambule**

C'est en vertu de l'article 11, alinéa 2, des statuts de la Fondetec que celle-ci a soumis son rapport d'activité et ses comptes 2009, ainsi que son budget 2010, au Conseil municipal pour qu'il les approuve.

Les comptes ont été révisés par SFG Société fiduciaire et de gérance SA. Dans son rapport, l'organe de révision indique que, selon son appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la fondation. Il conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

**Audition**

Lors de son unique séance, la commission a reçu MM. Alpha Dramé, président de la Fondetec, et Jérôme Favoulet, directeur.

Le président rappelle que les membres de la commission ont reçu le projet d'arrêté qui doit être rédigé par la commission des finances.

M. Dramé remercie la commission et remarque que 2009 a été une année exceptionnelle et que l'outil mis en place par le Conseil municipal s'est très bien comporté.

M. Favoulet entame la projection de sa présentation du rapport d'activité 2009 et du budget 2010 (voir en annexe).

### *Une forte demande*

M. Favoulet note que l'on voit chaque année depuis 2006 une progression des demandes et qu'il y en a actuellement 56. Il indique qu'ils ont octroyé 29 crédits et que ce chiffre n'avait pas été atteint depuis 2001. C'est une année record, parce que c'est la première fois que l'on arrive à ce volume sans cautionnement.

### *Projets soutenus par secteurs*

M. Favoulet indique que les soutiens ont été réalisés en fonction de la conjoncture économique et que deux secteurs les ont principalement sollicités, les commerces (38% en nombre de dossiers et 20% du volume des montants financés) et le secteur secondaire (17% des demandes, mais 40% du volume des montants accordés).

### *Evolution de la demande*

M. Favoulet ajoute que, crise oblige, il y a eu une explosion des demandes des entreprises existantes qui fonctionnent habituellement normalement.

### *Du micro au midi-crédit*

M. Favoulet déclare que la Fondetec demeure un acteur des petits crédits: 83% des demandes sont de moins de 100 000 francs.

### *Dossiers au 31 décembre 2009*

M. Favoulet annonce que, parmi les 90 entreprises suivies, il y en a qui sont en cours de remboursement, en attente d'une décision ou en attente de la libération du crédit. Il ajoute qu'ils sont à peu près stables par rapport aux prêts refusés ou amortis et que les procédures sur les créances sont en baisse. Il indique qu'il a fallu supporter des entreprises déjà soutenues par l'octroi d'un soutien financier complémentaire. Il précise que certaines ont été sauvées et que la démarche du conseil était de n'accorder cette mesure que si l'on était persuadé à 100% que cela permette à l'entreprise de s'en sortir, car on ne voulait pas mettre plus pour perdre plus. Il annonce encore qu'environ 32 dossiers sont pris en charge par gestionnaire, un ou deux pour ce qui est du capital risque. Il déclare que, selon lui, l'idéal se situerait autour de 25 dossiers, afin d'assurer le meilleur suivi possible et de minimiser les échecs des entreprises.

### *Evolution du portefeuille*

M. Favoulet indique qu'il y avait en 2009 à peu près le même nombre de débiteurs qu'en 2008. Il explique que le nombre de débiteurs provisionnés a augmenté

en 2008 à la demande du Service de surveillance de la Ville et qu'il est retombé en 2009. Il note qu'il y a une vraie baisse des débiteurs provisionnés en valeur et que le montant des débiteurs est assez stable avec une légère baisse. Il considère que le portefeuille est en train de s'assainir.

### *Statistique de l'emploi*

M. Favoulet indique que l'on avait recensé en 2008 256 emplois sur les 51 entreprises qui avaient répondu, contre 271 pour 56 entreprises en 2009. Il indique que les entreprises avec lesquelles ils sont en procédure ne sont guère disposées à donner de l'information. Il note que la crise a eu un effet sur l'emploi (baisse de 5 à 4,84 emplois par entreprise), mais que le nombre de pleins temps a augmenté (150 contre 139), avec un salaire moyen qui a progressé suite à la canalisation de certains secteurs, dont la restauration.

### *Comparaison 2009/2008/2007*

M. Favoulet déclare que le résultat d'exploitation est en diminution, mais qu'il reste stable depuis trois ans. Il indique que les résultats sur titres sont moins maîtrisables. Il explique qu'ils ont essayé de récupérer sur 2009 une partie de ce qui a été perdu en 2008. Il précise que ce qui reste placé n'est plus aussi important et qu'il aurait tendance à parler d'un «capital de liquidation», à savoir un montant qui permettrait, le cas échéant, à la Fondetec d'arrêter son activité en douceur. Il indique que la variation annuelle du capital est l'un des meilleurs résultats historiques.

Un commissaire demande des détails sur les actifs financiers.

M. Favoulet répond que le capital de départ (20 millions) devait rapporter de l'argent pour le fonctionnement et que le portefeuille d'actions a varié avec les années, ce qui les a amenés, au bout de dix ans, à constater qu'il restait environ la moitié et qui a donné lieu à la redotation. Il ajoute que la redotation a été faite différemment et qu'elle sera attribuée par tranches. Il explique qu'ils ont un peu d'argent placé qu'ils sécurisent et qui est géré par une banque de la place qui doit garantir les risques (profil très sûr). Il ajoute que la démarche du conseil est de dire que ce n'est pas grave de gagner moins mais qu'il ne faut pas perdre. Il indique que le montant qui reste est le «capital de liquidation» qui permettrait de cesser l'activité de la fondation en douceur. Ce capital s'élève à 3 565 998 francs.

En réponse à une question, M. Favoulet indique qu'il y a des produits (frais d'étude de dossiers, intérêts payés par les dossiers) et des charges (variation des provisions et des pertes sur dossiers, frais juridiques). Il explique qu'il y a eu peu de variations en 2009 sur les provisions et pertes globalement, avec un gros mouvement entre les deux (dossier passé de provisions en pertes), ce qui fait que les

taux d'intérêt sont proches de couvrir la variation sur les dossiers. Il ajoute que leur objectif est que toutes les pertes sur dossiers soient contrebalancées par les intérêts que paient les bénéficiaires.

Une commissaire remarque qu'il y a le double de pertes sur débiteurs que ce qui avait été budgété, ce qui explique en partie la perte sur le résultat de soutien.

M. Favoulet explique que l'on n'avait pas prévu la mise en faillite d'une entreprise dont le dossier était provisionné (700 000 francs), mais que les provisions par rapport à la période de crise se sont avérées plus importantes que nécessaire. Il ajoute que la perte sur l'activité de soutien est un peu inévitable, car, si on gagnait de l'argent avec cela, les banques feraient ce travail.

Un commissaire demande comment on est passé d'une perte de 1 238 702 francs sur les titres en 2008 à un boni en 2009.

M. Favoulet répond que l'on s'est rendu compte à la fin de 2007 qu'il y avait un problème de gestion des titres et qu'ils ont décidé de changer de mandataire et de restructurer le portefeuille. Il ajoute que la crise est arrivée à ce moment-là, donc au pire moment, mais qu'il y a eu un rebond en 2009, dont les nouveaux gestionnaires ont su tirer profit. Il précise que le benchmark de leur portefeuille est en dessus des autres. Il indique que le profil de placement décidé en 2007 était un LPP40.

### *Projets 2010*

M. Favoulet rappelle que les projets 2010 dépendaient de la redotation. Il explique qu'ils ont prévu la création d'un outil de tableau de bord et de statistiques, la mise en place d'un outil de gestion des crédits qui se fait maintenant par Excel, la refonte du site Internet qui avait été créé par les collaborateurs et la modernisation des installations IT. Ils souhaitent en outre développer une pépinière d'entreprises et améliorer la communication, parce que les entreprises sur lesquelles on communique réussissent mieux.

### *Dossiers et chiffres au 31 août 2010*

M. Favoulet déclare qu'ils ont enregistré 29 nouvelles demandes. Il pense que cette baisse est liée à plusieurs éléments: il y a moins d'entreprises matures qui s'adressent à eux, car le gros de la crise est passé, l'environnement économique ne pousse pas à la création d'entreprises et la concurrence du canton de Vaud et de la France voisine est très forte. Il précise qu'ils sont en avance sur les décisions, que 16 nouvelles entreprises ont été financées et qu'il y a 93 dossiers en cours.

### *Budget/Réalisé 2010*

M. Favoulet observe que, s'il y a eu particulièrement peu de frais de fonctionnement l'année précédente, c'est dû à l'attente de la redotation et que des dépenses supplémentaires ont été reportées sur 2010. Il ajoute qu'une partie ne pourra pas se faire dans le courant de l'année et que l'incubateur qui était prévu pour septembre ne verra probablement le jour qu'en janvier 2011. Il indique qu'ils sont un peu en avance sur le réalisé, parce qu'il n'y a pas de transitoire au 30 juin, mais que les choses s'équilibreront à la fin de l'année. Il ajoute qu'ils ont récupéré de l'argent provisionné grâce à un dossier qui a connu une fin heureuse, que le résultat d'exploitation est un peu moins mauvais que prévu et que les titres sont stables.

Une commissaire rappelle que le Conseil municipal a demandé, lors du vote sur la redotation, qu'un contrat de prestations soit établi entre la Ville et la Fondetec. Elle demande où en est la rédaction de ce contrat.

M. Favoulet répond que plusieurs séances de travail ont déjà eu lieu et qu'un premier «draft» doit leur être proposé par le département des finances et du logement. Il indique qu'il n'y a pas de date fixée pour l'instant, mais qu'ils l'espèrent pour la fin de l'année.

Un commissaire aimerait des détails sur la pépinière d'entreprises.

M. Favoulet répond que l'idée est née de la question «Comment faire tenir plus d'emplois dans un espace donné sans toucher au confort des collaborateurs?» et de la difficulté à trouver les locaux en ville de Genève. Il explique qu'ils vont créer une pépinière/un incubateur, afin de mettre dans un même lieu les services de la Fondetec et un certain nombre d'entreprises financées, ce qui favorisera la proximité, évitera des déplacements et permettra de leur faire profiter au maximum des compétences de la Fondetec tout en partageant les moyens (salle de réunion, cafétéria, W.-C.). Il ajoute que cela présente aussi un intérêt en termes de visibilité, tout en facilitant les visites des entreprises pour les officiels et les journalistes.

Un commissaire rappelle l'existence d'Essaim et demande quels sont les liens de la Fondetec avec lui.

M. Favoulet répond que le but de la Fondetec est de fédérer les moyens pour minimiser les coûts et que celle-ci a ce type de relations avec Essaim. Il ajoute qu'Essaim a une petite mesure d'avance, parce qu'il a déjà ouvert un mini-incubateur. Il explique que les gens arrivent chez Essaim avec une idée et repartent avec une entreprise («accoucheurs»), tandis que les gens arrivent à la Fondetec avec une entreprise à soutenir («crèche»). Il précise qu'il y a une vraie complémentarité en termes de compétences et qu'il y aura une synergie au sein de l'Écôle. Il ajoute qu'Essaim est issu de l'économie sociale et solidaire, tandis que la

Fondetec pourra apporter du financement. Il ajoute qu'il y a déjà deux dossiers en cours d'étude à la Fondetec qui proviennent de l'incubateur d'Essaim.

M. Dramé ajoute que la contrainte du site de l'Ecopôle prévu à Châtelaine fait que chacun entame son projet de son côté pour arriver au projet commun avec une manière de travailler qui sera déjà en place et performante.

Un commissaire demande s'ils sont attentifs à éviter le dispersement des moyens et le gaspillage.

M. Dramé répond que le rêve des deux institutions est de se retrouver sur le même lieu, mais que c'est impossible, faute de moyens, avant la création d'Ecopôle.

Un commissaire remarque que la restauration est très vivante à Genève et demande si l'activité de soutien est rentable.

M. Favoulet répond que la restauration est l'élément le plus délicat. Il explique que la position du conseil de fondation de la Fondetec est que l'on ne peut pas ne pas en faire, car on ne peut pas claquer la porte à un secteur d'activités, mais qu'on ne doit pas réalimenter un secteur qui est manifestement trop important à Genève. Il indique qu'ils ont considérablement réduit leur action, tout en recherchant des projets originaux.

Une commissaire demande ce qui a présidé au choix d'aider Resaplus SA.

M. Favoulet répond qu'il y avait des emplois à sauver et des problèmes de comptabilité. Il explique que leur ancienne fiduciaire leur avait conseillé de comptabiliser les entrées comme du chiffre d'affaires, alors qu'ils paient leur fournisseurs plus tard, ce qui fait qu'ils se sont servis de leurs ressources en fonds de roulement comme de l'argent acquis et qu'ils ont accumulé des pertes pendant plusieurs années. Il ajoute qu'ils ont cherché une solution pour assainir cette situation afin de sauver quelques emplois. Il indique que Resaplus SA a mis en avant l'argument selon lequel ils sont les seuls à faire leur métier en Romandie, car tous les autres acteurs sont possédés par des capitaux étrangers ou suisses allemands (Ticket-Corner, FNAC). Il précise que c'est une aide financière qui a été apportée à Resaplus.

### *Le projet de budget 2010*

Un commissaire note que le document date du 28 juin 2010 et remarque qu'il aurait pu être livré plus tôt.

M. Favoulet répond qu'il a été voté le 24 mars 2010 et que le délai est dû à l'attente de la décision de la redotation de la Fondetec. Il précise que le vote a lieu habituellement en décembre, même si les statuts leur fixe comme délai le 30 juin.

Il explique qu'il y a une relative stabilité au niveau budgétaire sur les produits et une légère augmentation des salaires (congé maternité). Les jetons de présence sont stables par rapport à ce qui a été réalisé l'an dernier. Il y a une forte évolution sur le loyer, les locaux et les charges, dans la mesure où ils avaient pour objectif de développer l'incubateur dans l'année. Il y a aussi une variation sur les investissements, les actions prospectives et la communication.

Une commissaire remarque qu'un déménagement était prévu en août et demande s'il a eu lieu.

M. Favoulet répond que le déménagement aura lieu plus tard, car ils attendent que les locaux soient libérés. Il précise que cela va impliquer une surcharge de loyer (plus de loyer et moins de produit de sous-location).

### **Discussion et vote**

Le président demande s'il faut attendre de recevoir le rapport détaillé de l'organe de révision avant de prendre une décision.

Le commissaire rapporteur répond que le règlement stipule que l'on doit recevoir ce rapport et que l'on approuve les comptes et les annexes aux comptes. Il a pris connaissance de ce document, qui ne présente pas de problème, mais il est gêné de voter sur des documents qui n'ont pas été reçus. Il remarque que ce rapport contient des informations dont il n'a pas été fait état ce soir.

Un commissaire socialiste estime que l'on pourrait décider sans le document manquant qui pourrait très bien être étudié ultérieurement. Il rappelle que l'on a voté la veille un objet sans avoir le contenu d'un droit de superficie et considère que l'on peut aller de l'avant sur ce dossier, puisque le travail de la Fondetec correspond aux attentes de la commission. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison de tergiverser. Il déclare que son groupe est en faveur d'un vote le soir même.

Une discussion s'engage au sein de la commission sur l'objet même du vote, l'arrêté approuvant les comptes n'ayant pas été joint au document reçu par le Conseil municipal. Conclusion: la commission dans son rôle d'organe de surveillance de la Fondetec est tout à fait à même de rédiger son propre arrêté.

Le président soumet au vote le fait de voter ce soir. Les socialistes (3) et les Verts (2) approuvent, les démocrates du centre (2) s'opposent, les libéraux (2), les radicaux (1), les démocrates-chrétiens (2) et A gauche toute! (1) s'abstiennent.

Le président soumet au vote l'article 1 et l'article 2 de l'arrêté proposé.

Les deux articles de l'arrêté sont approuvés par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 1 AGT) contre 2 abstentions (Ve).

*PROJET D'ARRÊTÉ N° 121*

«Approbation des comptes 2009 et du budget de fonctionnement 2010  
de la Fondetec»

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève;

sur proposition de la commission des finances,

*arrête:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2009, le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2009, l'annexe aux comptes 2009 et le rapport de l'organe de contrôle du 31 mai 2010 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

*Art. 2.* – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2010 de la Fondetec.

*Annexes:*

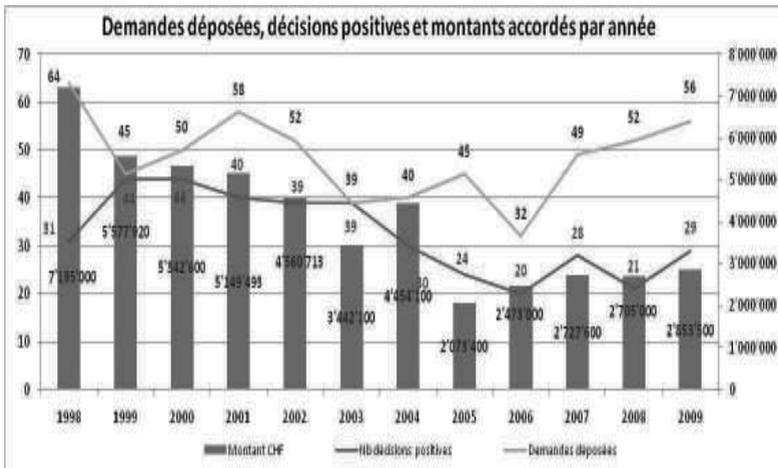
- présentation du 8 septembre 2010 devant la commission
- rapport de l'organe de révision et états financiers avec annexes
- budget 2010 de la Fondetec



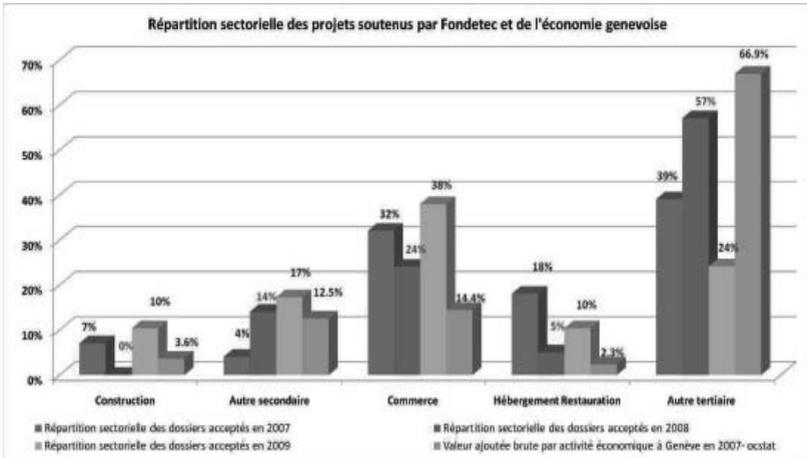
Commission des finances  
8 septembre 2010  
Rapport d'activité 2009 et  
budget 2010



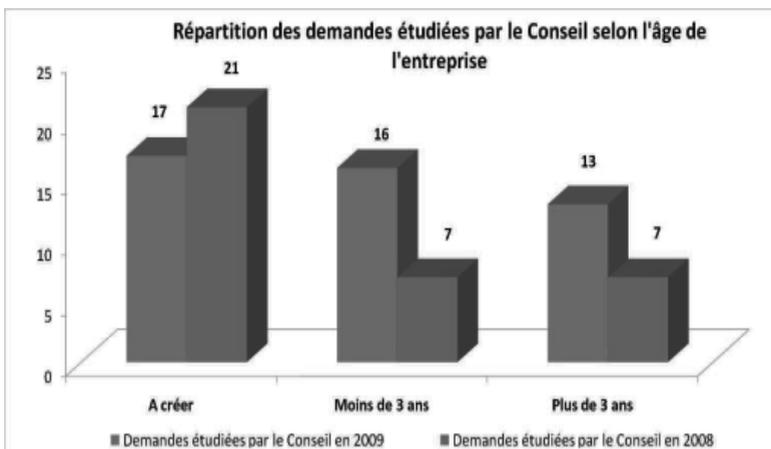
## Une forte demande



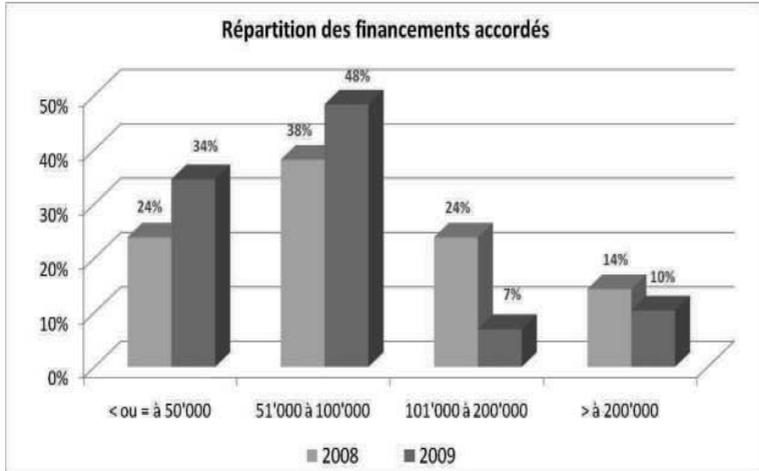
## Projets soutenus par secteurs



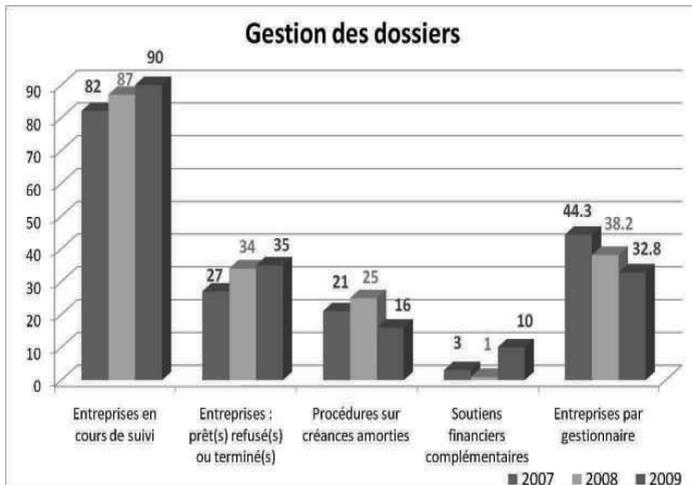
## Evolution de la demande



## Du micro au Midi-Crédit



## Dossiers au 31-12-2009





## Evolution du portefeuille

	2009	2008	2007
Nombre de débiteurs	68	69	63
Nombre de débiteurs provisionnés	21	24	20
<b>Provisions / Débiteurs en nombre</b>	<b>30,1 %</b>	<b>34,8 %</b>	<b>31,7 %</b>
Total montant débiteurs	5'456'906,45	5'586'975,12	5'826'073,60
Montant débiteurs provisionnés	2'041'000,00	2'671'000,00	2'550'000,00
<b>Provisions / Débiteurs en valeur</b>	<b>37,4 %</b>	<b>48,8 %</b>	<b>43,8 %</b>



## Statistiques emplois

Données / 56 entreprises ayant répondu en 2010	31/12/2009	31/12/2008
Nombre total d'emplois	271	255
Nombre d'emplois par entreprise	4,84	5
Nombre total d'emplois (Eq. Temps Plein)	150,2	139,4
Nombre total d'emplois (ETP) par entreprise	2,68	2,73
Salaire annuel moyen (ETP) en CHF	51'625,00	46'986,50

## Comparaison 2009/2008 /2007

---

	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(872'085.27)	(831'990.04)	(881'022.70)
Résultat de l'activité de soutien	(37'908,39)	(157'842.75)	(83'914.15)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(909.993,66)</b>	<b>(989'832,79)</b>	<b>(964'936,85)</b>
Résultat sur titres	611'131,04	(1'238'702.71)	(242'195.92)
<b>Variation annuelle du capital</b>	<b>(298'862.62)</b>	<b>(2'228'535.50)</b>	<b>(1'207'132.77)</b>

## Projets 2010

---

- Informatique et télécom :
  - Création outil : « tableaux de bord et statistiques »
  - Mise en place outil de gestion de crédits
  - Modernisation du site internet
  - Rajeunissement des installations I&T
- Ouverture d'une pépinière d'entreprise
- Développement de la communication



## Dossiers et chiffres 31-08-2010

---

- 29 nouvelles demandes enregistrées.
- 28 décisions :
  - 16 nouvelles entreprises financées.
  - 3 compléments financiers.
  - 9 non soutenus.Soutien financier accordé = CHF 1'437'600
- 93 dossiers en cours au 30-06-2010
  - 84 Prêts directs
  - 8 en attente de décision
  - 1 en attente de libération de crédit



## Budget/Réalisé 2010

---

	<b>Réalisé 30/06/2010</b>	<b>Budget 30/06/2010</b>	<b>Budget 2010</b>
	CHF	CHF	CHF
Résultat de fonctionnement	(473'261,61)	(453'301,30)	(1'137'250,45)
Résultat de l'activité de soutien	123'084,05	(114'100,00)	12'800,00
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(350'177,56)</b>	<b>(567'401,30)</b>	<b>(1'124'450,45)</b>
Résultat sur titres	9'661,63	30'348,10	60'700,00
<b>Variation annuelle du capital</b>	<b>(340'515,93)</b>	<b>(537'053,20)</b>	<b>(1'063'750,45)</b>



**RAPPORT DETAILLE  
DE L'ORGANE DE REVISION**

---

avec  
**COMPTES ANNUELS**  
au 31 décembre 2009  
de la

**FONDATION COMMUNALE POUR  
LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE  
EN VILLE DE GENEVE  
FONDETEC, Genève**

---



## **RAPPORT DETAILLE DE L'ORGANE DE REVISION**

**Au Conseil de Fondation de la**

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève**

**et au Conseil Municipal de la Ville de Genève**

---

En notre qualité d'organe de révision et conformément aux dispositions de l'article 36 al. 5 du règlement de la Fondation, nous présentons notre rapport détaillé ci-après à l'intention du Conseil de Fondation de la FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC et du Conseil Municipal de la Ville de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009. Ce rapport présente nos commentaires en relation avec l'exécution de nos vérifications et aux résultats de celles-ci, ainsi que sur nos constatations relatives à l'établissement des comptes annuels et au système de contrôle interne.

Nous précisons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 font l'objet de notre rapport de révision du 31 mai 2010 adressé au Conseil de Fondation, dans lequel nous concluons que les comptes annuels ont été établis en conformité avec le référentiel Swiss GAAP RPC, qu'ils sont conformes à la loi suisse, aux statuts et qu'un système de contrôle interne existe. Nous avons ainsi pu recommander l'approbation des comptes annuels 2009.

Genève, le 31 mai 2010

**SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA**

**F. Savigny**  
Expert-réviseur agréé

**Michel Gavillet**  
Expert-réviseur agréé  
(Responsable de la révision)

### **Annexes :**

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)
  - Rapport de performance
-



## TABLE DES MATIERES

1	Exécution de la révision .....	4
1.1	Cadre légal de notre intervention.....	4
1.2	Principes d'audit appliqués.....	4
1.3	Date de nos interventions.....	5
1.4	Indépendance de l'organe de révision.....	5
2	Constatations sur l'établissement des comptes et résultats de l'audit.....	6
2.1	Constatations effectuées dans le cadre de nos travaux d'audit .....	6
2.2	Respect des normes Swiss GAAP RPC.....	6
2.3	Débiteurs.....	6
2.4	Titres.....	7
2.5	Autres remarques.....	8
3	Constatations sur le système de contrôle interne (SCI).....	9
3.1	Introduction .....	9
3.2	Environnement de contrôle.....	9
3.3	Contrôles effectués sur le SCI.....	9
3.4	Suivis de nos remarques et recommandations sur le SCI.....	10

---

## 1 Exécution de la révision

### 1.1 Cadre légal de notre intervention

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève, ci-après « FONDETEC », est régie par la loi adoptée le 7 avril 2006 par le Grand Conseil de la République et canton de Genève.

FONDETEC est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui a approuvé le règlement de la Fondation le 9 octobre 2007. Nous précisons que ce règlement est entré en vigueur le 27 novembre 2007.

La fondation de droit public a repris, valeur 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'ensemble des actifs et passifs de l'ancienne fondation homonyme de droit privé.

En tant que fondation de droit public, FONDETEC n'est pas soumise aux nouvelles dispositions du droit des sociétés anonymes en matière de révision des comptes annuels, applicables par renvoi de l'article 83b du Code civil suisse, comme le serait une fondation de droit privé.

Néanmoins, nous avons compris que FONDETEC, respectivement le Conseil municipal de la Ville de Genève souhaite retenir les prescriptions applicables pour les fondations de droit privé, renvoyant aux dispositions du droit des sociétés anonymes, et plus particulièrement à celles relatives au « contrôle ordinaire » décrit à l'article 728 du CO, dans la mesure où l'article 36 du règlement de la Fondation, mis en vigueur à la fin de l'année 2007, reprend certaines de ces dispositions.

- « Les états financiers annuels de FONDETEC doivent faire l'objet d'une révision par un organe de contrôle externe, agréé en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, du 16 décembre 2005 ».
- « Il vérifie que les états financiers annuels de FONDETEC sont présentés conformément aux Swiss GAAP RPC et qu'il existe un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure ».
- « Il établit à l'intention du Conseil de Fondation et du Conseil municipal un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des états financiers, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle ».

Cette interprétation a été communiquée à la Direction de la Fondation dans notre courrier du 8 septembre 2008.

Conformément à ce règlement, notre rapport détaillé est établi à l'intention du Conseil de Fondation et du Conseil municipal.

---

### 1.2 Principes d'audit appliqués

Nos travaux de révision ont été exécutés selon les Normes d'Audit Suisse (NAS) éditées par la Chambre Fiduciaire. Ces normes fixent les concepts et les méthodes pour l'audit des états financiers.



### **1.3 Date de nos interventions**

Nos travaux de révision portant sur les comptes de FONDETEC arrêtés au 31 décembre 2009 ont débuté le 9 mars 2010 et se sont achevés à mi-avril 2010.

Par ailleurs, nous ajoutons que la documentation des procédures de contrôles internes, mises en place durant le deuxième semestre 2009, a été finalisée par la Direction de la FONDETEC en décembre 2009. Cette documentation nous a été transmise lors d'une séance au début du mois de janvier 2010.

### **1.4 Indépendance de l'organe de révision**

Nous confirmons que nous répondons aux normes d'indépendance fixées par le Code des Obligations (article 728) ainsi qu'aux directives d'indépendance 2007 de la Chambre Fiduciaire.

## 2 Constatations sur l'établissement des comptes et résultats de l'audit

### 2.1 Constatations effectuées dans le cadre de nos travaux d'audit

Nous décrivons ci-dessous les différentes constatations faites dans le cadre de nos travaux de révision sur les comptes 2009 de FONDETEC. Nous précisons que nos constatations ont été discutées avec la Direction de la Fondation.

### 2.2 Respect des normes Swiss GAAP RPC

Comme nous l'avons mentionné au point 1.1 ci-dessus, le règlement de FONDETEC prévoit l'établissement des comptes annuels selon le cadre de référence Swiss GAAP RPC, et en particulier la norme Swiss GAAP RPC 21 concernant l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du respect de ces normes, notamment quant à la valorisation des actifs et des passifs de la Fondation et à la présentation du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de financement et de l'annexe.

Nous avons constaté que le traitement comptable des immobilisations corporelles ne respectait pas les normes Swiss GAAP RPC, dans la mesure où la durée d'amortissements comptabilisée, de trois ans, ne correspond généralement pas à la durée de vie économique des immobilisations corporelles. Nous avons néanmoins pu conclure au respect de ce référentiel comptable dans la mesure où ce poste est peu significatif au regard du total du bilan (total des immobilisations corporelles : CHF 11'289,90)

Dans notre rapport détaillé sur les comptes 2008, nous avons suggéré de déterminer des seuils d'activation des investissements ainsi que des méthodes d'amortissements correspondant à leur durée d'utilisation, afin de respecter le référentiel comptable Swiss GAAP RPC.

Lors de sa séance du 28 janvier 2010, le Conseil de Fondation a décidé d'activer au bilan « toutes les acquisitions ou travaux considérés comme des actifs immobilisés à caractère corporel dont le prix d'achat est supérieur ou égal à CHF 1'000.00 ». Nous relevons qu'à notre connaissance aucune décision n'a été prise à ce jour quant à la durée d'amortissements de ces actifs corporels, qui devrait correspondre à leur durée d'utilisation.

Nous avons été informés que FONDETEC devrait déménager en 2011. Ce déménagement devrait vraisemblablement entraîner des investissements importants, notamment en mobiliers et en installations. Dans ce contexte, nous vous suggérons de vous déterminer formellement sur les méthodes d'amortissements de ces actifs. Par ailleurs un tableau montrant l'évolution des immobilisations corporelles devrait figurer dans l'annexe aux comptes.

### 2.3 Débiteurs

#### Tableau excel « contrôle interne et suivi des dossiers »

Depuis 2008, les dossiers débiteurs sont suivis à l'aide d'un tableau « Excel ». Ce tableau regroupe un grand nombre d'informations utiles à la gestion des débiteurs en cours d'année et à la détermination de la provision pour risques de perte sur débiteurs

lors du boucllement. Il conserve les informations sur les créances des débiteurs qui ont déjà été amorties notamment suite à un jugement de faillite ou à un acte de défaut de biens. Nous avons été informés que ce tableau est remis périodiquement aux membres du Conseil de Fondation.

Suite à nos remarques faites dans le cadre de la révision des comptes 2008, nous avons relevé qu'en 2009, ce tableau a été structuré et complété de telle manière à pouvoir être rapproché aisément avec les comptes débiteurs en comptabilité. Nous précisons que la provision pour risques de perte sur débiteurs ne ressort pas directement de ce tableau, mais fait l'objet d'un deuxième tableau « Excel » spécifique.

#### Comptabilisation des débiteurs

Dans le cadre de nos travaux nous avons relevé que le plan comptable des débiteurs a été complété conformément à notre suggestion faite dans le cadre de la révision des comptes 2008. Afin de faciliter la lecture de ces comptes et permettre un meilleur suivi comptable des débiteurs, le plan comptable comprend désormais deux comptes par débiteur :

- Un compte « débiteur » dans lequel est enregistré le prêt au débiteur. Le mouvement dans ce compte se limite à l'enregistrement des amortissements contractuels et aux éventuels prêts complémentaires et/ou remboursements ponctuels.
- Un compte « débiteur – montants dus », dans lequel sont comptabilisés l'amortissement contractuel et les intérêts.

## 2.4 Titres

En 2008, les gains et les pertes réalisées sur la vente des titres acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier avaient été calculés et enregistrés initialement sur la base de la valeur d'acquisition de ces titres. Dans la mesure où la valeur de ces titres avait été ajustée globalement au 31 décembre 2007 à la valeur du marché, c'est cette valeur qui aurait dû servir de base au calcul et à la comptabilisation des gains et des pertes sur vente de titres.

Suite à nos constatations, la Direction de la Fondation avait adapté la présentation des résultats afin que les gains et pertes réalisés sur la vente des titres reflètent le résultat réalisé en 2008 sur ces opérations.

Durant l'année 2009, la Fondation a adapté sa méthode de calcul et d'enregistrement des gains et pertes réalisés sur la vente des titres afin que ceux-ci reflètent le résultat réalisé en 2009 sur ces opérations. Dans la mesure où les titres sont toujours enregistrés dans les comptes à leur valeur d'acquisition, les résultats sur les ventes de titres ont été calculés à l'aide de tableaux « extra-comptables » afin de déterminer et de comptabiliser distinctement le résultat relatif à l'exercice 2009.

Nos contrôles nous ont permis de constater que la présentation des résultats 2009 sur les ventes de titres était correcte.

Nous précisons que les calculs effectués par l'administration pour la détermination des gains et pertes sur vente de titres sont relativement compliqués et pourraient induire un risque d'erreur, dans la mesure où ils se fondent notamment sur des données ne provenant pas de la comptabilité.

Afin de faciliter l'enregistrement détaillé des opérations de ventes de titres et des résultats réalisés nous vous suggérons les mesures suivantes :

- L'ajustement de la valeur des titres à leur valeur du marché pourrait être enregistré directement dans les comptes des titres concernés au lieu du compte « provision pour risques sur titres ».
- Dans le tableau excel « tableau des titres et des placements Fondetec » la valeur du marché au 31 décembre précédent, des titres acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier, pourrait être mentionnée en lieu et place de leur valeur d'acquisition. L'information sur la valeur d'acquisition pourrait être conservée dans une colonne distincte.

## 2.5 Autres remarques

Nous avons suggéré lors de notre contrôle portant sur les comptes 2008 de définir formellement le rôle et les limites de compétences des délégués.

Nous avons pris note que dans sa séance du 9 juillet 2009, le Conseil de fondation a décidé d'abolir la fonction de délégués.

### 3 Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

#### 3.1 Introduction

Conformément à l'article 36, al. 4 du règlement de la Fondation, nous devons attester, lors de notre audit, qu'il existe un système de contrôle interne (SCI) adapté à la mission de la Fondation et à sa structure.

Les dispositions relatives au contrôle ordinaire des sociétés anonymes sont applicables par analogie et les conditions nécessaires à l'existence d'un système de contrôle interne sont définies par la norme d'audit suisse « NAS 890 ».

Lors de la révision des comptes 2008, nous avons relevé que la documentation du système de contrôle interne n'était pas formalisée au moment de nos contrôles. Durant l'année 2009, la Direction de FONDETEC a élaboré une documentation de son système de contrôle interne et a adapté ce dernier pour l'optimiser. Cette documentation a été achevée à la fin de l'année 2009.

Nous avons ainsi pu conclure, dans notre rapport de révision sur les comptes annuels, qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels existe au 31 décembre 2009.

#### 3.2 Environnement de contrôle

Les tâches administratives et comptables de FONDETEC sont assurées par un petit nombre de personnes, notamment par le Directeur de la Fondation entouré de cinq collaborateurs et de stagiaires. En conséquence, il n'est pas toujours aisé de mettre en place des procédures internes garantissant une séparation systématique des tâches.

FONDETEC a mis en place, chaque fois que cela était efficient, des procédures garantissant qu'au moins deux personnes soient impliquées, notamment en ce qui concerne les processus d'approbation des dépenses (signatures collectives auprès des organismes financiers) et de suivi des demandes de financement. Ces dernières sont conformes aux dispositions du règlement de la Fondation.

Nous relevons également que le Conseil de Fondation est impliqué de façon permanente dans l'activité de la Fondation et en particulier lors des décisions de soutiens financiers.

#### 3.3 Contrôles effectués sur le SCI

Dans le cadre de nos travaux de révision, nous avons pris connaissance du système de contrôle interne mis en place par FONDETEC. Nous avons pu constater que les principaux processus ont fait l'objet d'une documentation appropriée.

Les principaux processus identifiés sont les suivants :

- Gestion de la caisse,
- Paiements par le compte postal,
- Suivi du portefeuille titres,

- Gestion des débiteurs,
- Gestion des salaires,
- Paiements des jetons de présences aux membres du Conseil de fondation,
- Comptabilisation des amortissements des immobilisations.

Dans la mesure où la documentation du système de contrôle interne a été finalisée en décembre 2009, il ne nous a pas été possible de nous assurer du respect de ces procédures durant toute l'année. Néanmoins, comme des procédures de contrôles internes étaient en place, même si elles n'étaient pas documentées, et étaient appliquées avant leur formalisation, nous en avons tenu compte dans la planification des contrôles à effectuer.

Concernant l'activité de soutien, intégrée dans les procédures de contrôles internes relatives à la gestion des débiteurs, nos travaux ont consisté au contrôle par sondage du traitement des dossiers. Sur la base de nos sondages, nous avons pu constater que lors de l'acceptation de nouveaux dossiers en 2009, les procédures prévues par le règlement étaient respectées.

#### **3.4 Suivis de nos remarques et recommandations sur le SCI**

Nous avons constaté que nos suggestions relatives aux procédures d'approbation des dépenses appliquées par la Fondation avaient été prises en comptes dans l'élaboration de la documentation du système de contrôle interne.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**

	<u>Annexe</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
		CHF	CHF
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>Disponible et réalisable</b>			
Caisse		294.85	143.55
CCP		599'349.82	223'285.70
Banques		256'576.16	211'411.61
Débiteurs - Nets	3.1.1.	3'415'906.46	2'915'975.12
Titres & Placements - Nets	3.1.2.	3'565'998.17	4'731'497.22
Comptes de régularisation actif	3.1.3.	67'876.90	92'398.60
		<u>7'906'002.36</u>	<u>8'174'711.80</u>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations corporelles	3.2.1.	11'289.90	14'680.90
Immobilisations financières	3.2.2.	12'110.00	12'110.00
		<u>23'399.90</u>	<u>26'790.90</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<u><u>7'929'402.25</u></u>	<u><u>8'201'502.70</u></u>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>Exigible à court terme</b>			
Comptes de régularisation passif	3.3.	87'826.95	61'064.78
		<u>87'826.95</u>	<u>61'064.78</u>
<b>Capital de l'organisation</b>			
	3.4.		
Capital au 1 <sup>er</sup> janvier		8'140'437.92	10'368'973.42
Résultat de l'exercice		(298'862.62)	(2'228'535.50)
		<u>7'841'575.30</u>	<u>8'140'437.92</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<u><u>7'929'402.25</u></u>	<u><u>8'201'502.70</u></u>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

**COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

<u>Annexe</u>	<u>2009</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>	<u>2008</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<b>Produits de l'activité de soutien</b>				
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier	16'500.00	15'000.00	1'500.00	15'285.00
Intérêts sur prêts	4.1 216'246.80	230'000.00	(13'753.40)	245'500.10
	<u>232'746.60</u>	<u>245'000.00</u>	<u>(12'253.40)</u>	<u>260'785.10</u>
<b>Charges de l'activité de soutien</b>				
Pertes nettes sur débiteurs	3.1.1 (821'871.09)	(400'000.00)	(421'871.09)	(251'455.10)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	3.1.1 630'000.00	(385'000.00)	1'015'000.00	(121'000.00)
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers	(75'087.65)	(30'000.00)	(45'087.65)	(42'987.95)
Frais de représentation	(3'896.25)	(4'000.00)	303.75	(3'184.80)
	<u>(270'654.99)</u>	<u>(819'000.00)</u>	<u>548'345.01</u>	<u>(418'627.85)</u>
<b>Résultat de l'activité de soutien</b>	<b>(37'908.39)</b>	<b>(574'000.00)</b>	<b>536'091.61</b>	<b>(157'842.75)</b>
<b>Coût de fonctionnement</b>				
Salaires	(590'001.65)	(591'440.00)	1'438.35	(500'835.55)
Jelons de présence	4.2 (60'160.00)	(85'000.00)	24'840.00	(86'120.00)
Charges sociales	(110'679.10)	(113'093.50)	2'414.40	(106'473.25)
Frais de personnel	(13'931.35)	(19'400.00)	5'468.65	(11'792.00)
Frais de locaux	(34'644.80)	(36'185.00)	1'540.20	(35'215.05)
Frais administratifs	(70'680.40)	(79'204.20)	8'523.80	(68'439.27)
Honoraires & frais juridiques	(37'573.90)	(34'000.00)	(3'573.90)	(39'907.15)
Amortissements	(9'104.75)	(15'086.00)	5'981.25	(8'056.87)
Produits divers	54'690.68	42'660.00	12'030.68	24'849.10
<b>Coût net de fonctionnement</b>	<b>(872'085.27)</b>	<b>(930'748.70)</b>	<b>58'663.43</b>	<b>(831'990.04)</b>
<b>Résultat intermédiaire</b>	<b>(909'993.66)</b>	<b>(1'504'748.70)</b>	<b>594'755.04</b>	<b>(989'832.79)</b>

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009

	Annexe	2009	Budget	Ecart	2008
		CHF	2009 CHF	CHF	CHF
<b>Résultat intermédiaire</b>		<u>(909'993.66)</u>	<u>(1'504'748.70)</u>	<u>594'755.04</u>	<u>(989'632.79)</u>
<b>Produits financiers</b>					
Revenus des litres	3.1.2	91'275.44	60'000.00	31'275.44	142'202.97
Bénéfices sur ventes de litres	3.1.2	250'070.24		250'070.24	25'948.20
Intérêts bancaires		2'297.32	2'000.00	297.32	11'365.06
Gain de change		7'010.09		7'010.09	3'761.63
Plus-values sur litres	3.1.2	<u>295'629.06</u>		<u>295'629.06</u>	<u>0.00</u>
		<u>646'282.15</u>	<u>62'000.00</u>	<u>584'282.15</u>	<u>183'268.06</u>
<b>Charges financières</b>					
Pertes sur ventes de litres	3.1.2	(19'943.21)		(19'943.21)	(394'001.61)
Intérêts et frais bancaires		(3'381.05)	(2'000.00)	(1'381.05)	(5'888.58)
Commissions et droits de garde		(8'877.83)	(18'000.00)	9'122.17	(15'531.27)
Perte de change		(2'949.02)		(2'949.02)	(9'796.31)
Moins-values sur litres		<u>0.00</u>	<u>(220'843.40)</u>	<u>220'843.40</u>	<u>(996'753.00)</u>
		<u>(35'151.11)</u>	<u>(240'843.40)</u>	<u>205'692.29</u>	<u>(1'421'970.77)</u>
<b>Résultat financier</b>		<u>611'131.04</u>	<u>(178'843.40)</u>	<u>789'974.44</u>	<u>(1'238'702.71)</u>
<b>PERTE D'EXPLOITATION</b>		<u>(298'862.62)</u>	<u>(1'683'592.10)</u>	<u>1'384'729.48</u>	<u>(2'228'535.50)</u>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

**TABLEAU DE FINANCEMENT**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(298'862.62)</b>	<b>(2'228'535.50)</b>
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	(630'000.00)	121'000.00
Variation nette de la provision pour moins-values sur titres	(1'470'806.75)	685'741.50
Amortissements des immobilisations corporelles	<u>9'104.75</u>	<u>8'056.87</u>
<b>Liquidités absorbées par l'exploitation</b>	<b>(2'390'564.62)</b>	<b>(1'413'737.13)</b>
Diminution des débiteurs	130'068.67	239'098.48
Diminution des titres	2'636'305.80	112'658.90
Diminution des comptes de régularisation actif	24'521.70	46'184.67
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5'713.75)	(20'513.90)
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	<u>26'762.17</u>	<u>(21'867.87)</u>
<b>Variation des liquidités</b>	<b><u>421'379.97</u></b>	<b><u>(1'058'176.85)</u></b>
 <b>Variation des liquidités au bilan</b>		
Liquidités au 1er janvier	434'840.86	1'493'017.71
Liquidités au 31 décembre	<u>856'220.83</u>	<u>434'840.86</u>
<b>Variation des liquidités</b>	<b><u>421'379.97</u></b>	<b><u>(1'058'176.85)</u></b>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

---

**ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009**

---

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève – FONDETEC – fondation de droit public au sens de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958 est régie par la Loi du 7 avril 2006.

Les statuts ont été approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, le 19 avril 2005 et par arrêté du Conseil d'Etat le 29 juin 2005. La Fondation est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Le règlement de la Fondation, approuvé par le Conseil municipal le 9 octobre 2007, est entré en vigueur le 27 novembre 2007 après le délai référendaire.

La Fondation communale a repris, valeur 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que les activités de l'ancienne Fondation homonyme de droit privé créée en 1997.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la ville de Genève a accepté de recapitaliser la Fondetec d'un montant de CHF 10'000'000.--.

Le but de la Fondation est de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes et stimuler l'innovation en ville de Genève.

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de Fondation, composé de neuf membres désignés par le Conseil municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
- la Direction, assurée par Monsieur Jérôme Favoulet, est nommée par le Conseil de Fondation et est responsable de la gestion opérationnelle.

Toutes les opérations engageant la Fondation nécessitent des signatures collectives à deux.

- l'Organe de révision statutaire, désigné par le Conseil de Fondation, est la SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA, 10, Bd du Théâtre, 1204 Genève.

---

**1. Valeur d'assurance incendie**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Mobilier et matériel	<u>173'000.00</u>	<u>173'000.00</u>

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève

---

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

---

**2. Principes appliqués en matière de comptabilité et d'évaluation**

La Fondation est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève. Ses comptes sont présentés selon les normes SWISS GAAP RPC, notamment la norme no 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

**2.1. Devises**

Les liquidités et les titres en monnaies étrangères sont convertis en CHF au taux en vigueur au 31 décembre 2009.

**2.2. Titres**

Les titres sont évalués au bilan à leur valeur du marché au 31 décembre 2009.

**2.3. Mobilier**

Le mobilier et le matériel informatique sont comptabilisés à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements.

**3. Commentaires au bilan 2009**

**3.1. Disponible et réalisable**

**3.1.1. Débiteurs**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Débiteurs	5'456'906.45	5'586'975.12
Provision pour risques de perte sur débiteurs	<u>(2'041'000.00)</u>	<u>(2'671'000.00)</u>
<b>Débiteurs - Nets</b>	<b><u>3'415'906.45</u></b>	<b><u>2'915'975.12</u></b>

Les débiteurs sont des bénéficiaires d'un crédit direct accordé par Fondetec.

Pour tous les crédits accordés aux entreprises, Fondetec reçoit en nantissement des polices d'assurance-vie risque pur. Lors de sa séance du 8 mai 2008, le Conseil de Fondation a validé un modèle de contrat de prêt par lequel les représentants des sociétés financées s'engagent en qualité de codébiteurs solidaires au remboursement du crédit et des intérêts dus. Auparavant, des cautions solidaires étaient demandées.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

---

**ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009**

---

Pour déterminer en fin d'exercice le niveau de provision nécessaire, Fondetec se base sur la liste des débiteurs ayant un retard de plus de 3 mensualités. La dette totale due par les débiteurs au 31 décembre 2009 est ensuite provisionnée. Si la Fondation possède un gage mobilier ou immobilier, elle déduit du montant de la dette ouverte, la valeur estimée du gage. Sont ajoutés à cette liste, les débiteurs pouvant avoir des problèmes potentiels tout en n'ayant pas plus de 3 mensualités de retard.

Cette provision est approuvée par le Conseil de Fondation et se décompose comme suit :

➤ **Au 31 décembre 2009 :**

Année de dotation à la provision	Nombres de dossiers provisionnés		Montants provisionnés	
	Nbre	%	CHF	%
2003	3	14.00%	741'767.25	36.50%
2004	1	5.00%	30'006.10	1.50%
2005	1	5.00%	88'662.35	4.50%
2006	0	0.00%	0.00	0.00%
2007	6	28.50%	454'598.15	22.00%
2008	6	28.50%	196'824.50	9.50%
2009	4	19.00%	529'149.75	26.00%
	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>2'041'008.10</b>	<b>100%</b>
<b>Arrondi à :</b>			<b>2'041'000.00</b>	

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

**ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009**

➤ **Au 31 décembre 2008 :**

Année de dotation à la provision	Nombres de dossiers provisionnés		Montants provisionnés	
	Nbre	%	CHF	%
2003	5	21%	1'690'263.75	63%
2004	1	4%	31'680.00	1%
2005	1	4%	83'230.90	3%
2006	0	0%	0.00	0%
2007	8	33%	5'19'689.60	20%
2008	9	38%	346'189.15	13%
	<b>24</b>	<b>100%</b>	<b>2'671'053.40</b>	<b>100%</b>
<b>Arrondi à :</b>			<b>2'671'000.00</b>	

La variation de la provision pour risques de perte sur débiteurs de CHF 630'000 est au profit de l'exercice 2009 (charge en 2008 : CHF 121'000).

Toutes les créances des débiteurs pour lesquels la Fondation a reçu un jugement de faillite ou un acte de défaut de biens sont immédiatement amorties.

	2009 CHF	2008 CHF
Amortissement de créances de débiteurs	976'654.25	313'566.30
Récupération de créances déjà amorties	<u>(154'783.16)</u>	<u>(62'111.20)</u>
<b>Perte sur débiteurs - Nette</b>	<b><u>821'871.09</u></b>	<b><u>251'455.10</u></b>

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

---

**ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009**

---

**3.1.2. Titres et placements**

Les titres sont enregistrés dans les comptes à la valeur d'acquisition. Ils sont déposés auprès de LODH :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Portefeuille-titres évalué à la valeur d'acquisition	3'894'479.42	6'530'785.22
Provision pour moins-values sur titres	<u>(328'481.25)</u>	<u>(1'799'288.00)</u>
<b>Portefeuille-titres évalué à la valeur boursière</b>	<b><u>3'565'998.17</u></b>	<b><u>4'731'497.22</u></b>

Les titres font l'objet d'une évaluation annuelle à la valeur boursière. La différence entre la valeur boursière et les valeurs d'acquisition est une moins-value. La variation de la provision pour moins-values sur titre représente en 2009 un profit de CHF 1'470'806.75 (charge en 2008 : CHF 685'741.50).

Durant l'exercice 2009, la provision constituée au 31 décembre 2008 a été dissoute en fonction des ventes de titres en 2009, de sorte de faire ressortir dans les comptes une perte sur vente de titres correspondant à l'évolution des cours en 2009. La décomposition de la variation nette de la provision se décompose comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Dissolution de la provision lors de ventes de titres	<u>(1'175'177.69)</u>	<u>(311'011.50)</u>
Variation de la provision pour moins-values sur titres	<u>(295'629.06)</u>	<u>996'753.00</u>
<b>Variation nette de la provision pour moins-values sur titres</b>	<b><u>(1'470'806.75)</u></b>	<b><u>685'741.50</u></b>

Depuis le 30 mai 2008, le portefeuille est géré par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. Le mandat de gestion prévoit principalement :

- le respect des dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et invalidité (LPP) et de sa seconde Ordonnance (OPP2) en tenant compte des besoins spécifiques de la Fondation.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

---

**ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009**

---

- une commission annuelle de gestion intégrée s'élevant à 0,35% des avoirs, TVA non comprise. Elle comprend la commission de gestion, les courtages suisses et les frais d'administration. Elle ne s'applique pas aux avoirs investis dans les fonds de placement et dossiers collectifs LODH. Lorsque la Fondation acquiert des parts/actions de fonds de placement du groupe LODH aucune commission n'est facturée.

Le portefeuille est réparti selon les directives et restrictions spécifiques d'investissements complémentaires aux règles LPP et OPP2, définies dans l'annexe II du contrat de gestion.

Répartition du portefeuille selon les directives

Classe d'actifs Allocation	Allocations stratégiques %	Allocation au 31.12.2009		Bandes tactiques	
		CHF	%	Min. %	Max. %
Liquidités et placements à court terme	5%	257'186.16	7%	0%	30%
Obligations en CHF	25%	945'562.00	25%	15%	30%
Obligations étrangères	10%	418'284.00	11%	5%	20%
Actions suisses	10%	468'170.00	12%	5%	20%
Actions étrangères	20%	1'043'485.17	27%	10%	30%
Convertibles et produits structurés	10%	408'830.00	11%	5%	15%
Hedge Funds	20%	281'667.00	7%	10%	30%
	<b>100%</b>	<b>3'823'184.33</b>	<b>100%</b>		

**Classification dans le bilan :**

C/c LODH classifiés dans les liquidités	256'576.16
Revenus à recevoir classifiés dans les actifs transitoires	610.00
Titres	3'565'998.17
<b>Total conforme</b>	<b>3'823'184.33</b>

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève

---

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

---

Durant l'exercice 2009, la Fondation a réalisé un bénéfice net de CHF 230'127.03 sur la vente des titres :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Bénéfices sur ventes de titres	250'070.24	25'948.20
Pertes sur ventes de titres	<u>(19'943.21)</u>	<u>(394'001.61)</u>
	<u><b>230'127.03</b></u>	<u><b>(368'053.41)</b></u>

tandis que les revenus des titres s'élèvent en 2009 à CHF 91'275.44.  
(2008 = CHF 142'202.97).

**3.1.3. Comptes de régularisation actif**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Les comptes de régularisation actif se composent des éléments suivants :		
- Impôt anticipé à récupérer	18'297.60	17'466.25
- Stocks divers	3'764.85	4'462.25
- Revenus à recevoir / Intérêts courus sur titres	610.00	33'993.50
- Solde assurances et charges sociales à recevoir	4'182.75	5'996.15
- Charges payées d'avance	<u>41'021.70</u>	<u>30'480.45</u>
	<u><b>67'876.90</b></u>	<u><b>92'398.60</b></u>

**3.2. Actif immobilisé**

**3.2.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles se composent de matériel et mobilier de bureau, ainsi que de matériel informatique et stand nettes d'amortissements.

**FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève**

---

**ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009**

---

**3.2.2. Immobilisations financières**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Les immobilisations financières comprennent :		
- 48 parts sociales de valeur nominale CHF 250.00 de la société Coopérative d'Habitation de Genève qui loue les bureaux à Fondetec	12'000.00	12'000.00
- Dépôt de garantie pour le parking	<u>110.00</u>	<u>110.00</u>
	<u><u>12'110.00</u></u>	<u><u>12'110.00</u></u>

**3.3. Comptes de régularisation passif**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Les comptes de régularisation passif se composent des éléments suivants :		
Assurance et charges sociales à payer	646.60	0.00
Frais administratifs à payer	4'993.65	6'199.38
Honoraires et frais à payer :		
- Avocats	30'186.70	16'865.40
- Révision de la fondation	22'000.00	18'000.00
- Evaluation de Fondetec (Eco diagnostic)	<u>30'000.00</u>	<u>20'000.00</u>
	<u><u>87'826.95</u></u>	<u><u>61'064.78</u></u>

**3.4. Capital de l'organisation**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Capital au 1er janvier	8'140'437.92	10'368'973.42
Résultat de l'exercice	<u>(298'862.62)</u>	<u>(2'228'535.50)</u>
<b>Capital au 31 décembre</b>	<u><u>7'841'575.30</u></u>	<u><u>8'140'437.92</u></u>

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève

---

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

---

Le capital de dotation de la fondation de droit privé était constitué de CHF 20 Mio versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997. Ce capital a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

4. Compte d'exploitation

4.1 Intérêts sur prêts

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	CHF	CHF
Intérêts sur les crédits directs	<u>216'246.60</u>	<u>245'500.10</u>

Les crédits accordés par la Fondation portent 5% d'intérêts.

Toutefois, les crédits repris par Fondetec suite à la dénonciation des contrats par les banques portent intérêts à des taux historiques variant entre 4% et 5%.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

4.2. Jetons de présence et indemnités versés aux membres du Conseil et aux membres des commissions

Prénom Nom	Adresse	Titre	Jetons de présence payés en 2009
Valérie Boillat	Rue Charles-Humbert 1 1205 Genève	Membre depuis le 10.06.08	6'025.00
Dominik Madon	Rue de Carouge 79 1205 Genève	Membre	6'875.00
Charly Schwarz	Rue de la Coulouvrenière 12 1204 Genève	Membre	5'700.00
Alpha Dramé	Rue Le Corbusier 16 1208 Genève	Président Indemnité du président	9'145.00 4'000.00
Gilles Thorel	Rue Schaub 21 1202 Genève	Vice-président	5'915.00
Carine Bachmann	Av. Ste Clotilde 17 1205 Genève	Membre	4'525.00
Alain Qulamzade	Rue Amat 6 1202 Genève	Membre	6'275.00
Jacques Pagan	Rue du Mont de Sion 12 1206 Genève	Membre	6'625.00
André Falletti	Boulevard Helvétique 16 1207 Genève	Membre	5'075.00
TOTAL			60'160.00

En date du 11 décembre 2008, le Conseil de fondation a accepté pour une période test de 6 mois de suspendre la nomination de délégués. Puis, en séance plénière du 9 juillet 2009, le Conseil de fondation a aboli la nomination de délégués.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS  
ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC  
Genève

---

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

---

**5. Engagements hors bilan**

**5.1. Leasing**

Fondetec a acheté une nouvelle photocopieuse en juin 2008. Le contrat de leasing s'étend sur 48 mensualités de CHF 951.20.

Le solde des engagements leasing au 31 décembre 2009 s'élève à CHF 24'613.15 (31.12.2008 : CHF 36'027.35).

**5.2. Cautions et garanties**

**5.2.1 Cautions**

Néant

**5.2.2 Nantissements des avoirs bancaires**

Néant

**6. Exonération fiscale**

Selon l'Arrêté du Conseil d'Etat du 25 juin 2007, la Fondation est exonérée, pour une durée indéterminée, des impôts sur le revenu et la fortune prévus par la Loi sur l'imposition des personnes morales.

Cette exonération ne s'étend pas à l'impôt immobilier complémentaire.

**BUDGET 2010 DE FONCTIONNEMENT AVEC REDOTATION + PEPINIERE**  
**voilé par le Conseil le 04.03.2010 + amendé suite décision**

N°	Produits	Budget 2009	comptes au 31.12.2009	Budget 2010	COMMENTAIRES
3100	produits divers	1'476.00	1'657.76	1'560.00	
3103	Indemnités APG & AMAT	23'184.00	29'132.90	3'612.00	
3102	Mandat OCE - New Start	18'000.00	24'000.00	21'600.00	16 commissions à CHF 1'200.--
	Produits pépinière	0.00	0.00	20'000.00	prévu dès septembre 2010. Ne devrait pas se réaliser à cause du retard pris sur le projet déménagement
	<b>Total</b>	<b>42'660.00</b>	<b>54'690.66</b>	<b>48'772.00</b>	

N°	Charges	Budget 2009	comptes au 31.12.2009	Budget 2010	COMMENTAIRES
3000	salaires administration	691'440.00	690'001.05	634'130.00	création d'un poste administration et communication dès août 2010 + évolutions contractuelles des salaires
3001	jetons de présence	85'000.00	60'160.00	60'000.00	
3010 - 3015	charges sociales, LPP, assurances, LAA, APG	113'093.50	110'979.10	121'999.50	
3022	Formation & séminaires	16'000.00	10'778.00	20'000.00	ralapage des formations budgétisées et non réalisées en 2009
3020	frais personnel	2'000.00	1'787.25	2'000.00	
3021	frais de déplacements	2'400.00	1'366.10	2'100.00	
3050	Loyers locaux + charges	27'000.00	27'234.40	102'976.00	Ce poste va être considérablement revu puisque le déménagement en vue de la création d'une pépinière. Prévu en août aura lieu au plus tôt au mois de décembre
3051	électricité	3'200.00	2'333.90	4'083.33	évolution liée au déménagement prévu
3052	Loyers parking	1'980.00	2'160.00	6'980.00	évolution liée au déménagement prévu
3053	Entretien locaux	3'000.00	1'914.40	7'168.67	évolution liée au déménagement prévu
3054	assurance RC, incendie	1'005.00	1'002.10	2'000.00	évolution liée au déménagement prévu
3060	fournitures de bureau	6'900.00	7'911.28	8'900.00	
3061	frais tél - fax - natel-internet	5'500.00	6'490.45	6'600.00	
3033	frais juridique - frais RC	2'000.00	647.60	2'000.00	
3031	révision et évaluation	32'000.00	37'026.40	34'000.00	révision CHF 24'000.--, évaluation CHF 10'000.--
3062	maintenance matériel bureau	10'140.00	4'917.28	8'900.00	
3063	leasing photocopieur	11'414.20	11'414.20	11'414.20	
3070	frais informatiques consommables	1'000.00	844.30	1'000.00	
3071	maintenance informatique	7'750.00	7'402.55	8'000.00	
4000	affranchissements & frais	4'000.00	8'489.00	6'000.00	
4001	action prospective manifestations, cotisations associations & clubs	18'000.00	18'491.65	48'000.00	cotisations associations et partenariats : CHF 3'100.--, salons et expositions : CHF 21'600.--, autres événements CHF 4'000.--; pub divers/partenariats événements: CHF 10'000.--; création supports et outils: CHF 7'300.--
4002 - 4004	imprimés, publicité, carte vœux & visite	4'500.00	5'119.35	6'500.00	
3040	amortissement mobilier	1'300.00	1'564.20	7'564.40	évolution liée au déménagement prévu
3044	amortissement informatique	6'000.00	6'370.20	13'007.60	amortissement investissements 2010: serveur, central téléphonique
3041- 3042	provision site Internet, base de données	10'000.00	0.00		investissements non réalisés en 2009
3043	amortissement matériel expo	8'768.00	2'170.33	3'840.00	
	amortissement site Internet & outil gestion stat	0.00	0.00	10'000.00	amortissement investissements 2010: site Internet + outil gestion et stat
	<b>Total</b>	<b>873'408.76</b>	<b>926'775.95</b>	<b>1'137'258.45</b>	
	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-871'932.76</b>	<b>-872'985.27</b>	<b>-1'098'478.45</b>	

**BUDGET 2010 GESTION S/ TITRES AVEC REDOTATION + PEPINIERE**  
 voté par le Conseil le 04.03.2010

N°	Produits	Budget 2009	comptes au 31.12.2009	budget 2010	COMMENTAIRES
5400 5401	Intérêts bancaires	2'000.00	2'297.32	1'000.00	CHF 400'000.-- à 0.25%
5402- 5403	dividendes s/titres	80'000.00	91'275.44	70'000.00	valeur boursière titres au 31.12.2009 CHF3'565'998.--, 2% de rendement soit CHF 71'319.95
5500	gain de change	0.00	7'010.05	0.00	
5501	produit vente sur titres	0.00	250'676.24	0.00	
5600	dissolution provision s/titres	1'579'156.80	295'829.06	0.00	provision au 31.12.2009 : 328'481.25
	<b>Total</b>	<b>1'941'156.80</b>	<b>649'282.11</b>	<b>71'000.00</b>	

	Charges	Budget 2009	comptes au 31.12.2009	budget 2010	COMMENTAIRES
5000	charges fiscales etc	2'000.00	3'381.65	3'500.00	
5001	charges et droits de garde s/titres	18'000.00	8'877.83	8'600.00	
5100	perte de change	0.00	2'940.02	0.00	
5101	perte vente s/titres	800'000.00	10'943.21	0.00	
5200	provision moins value s/titres	1'000'000.00	0.00	0.00	
	<b>Total</b>	<b>1'820'000.00</b>	<b>35'151.11</b>	<b>10'300.00</b>	
	<b>Résultat s/titres</b>	<b>-178'843.40</b>	<b>811'131.04</b>	<b>60'700.00</b>	

**BUDGET 2010 ACTIVITE DE SOUTIEN AVEC REDOTATION**

N°	Produits	Budget 2009	comptes au 31.12.2009	budget 2010	COMMENTAIRES
4500	taxe inscription	15'000.00	16'500.00	15'000.00	50 dossiers
4600	Intérêts & commissions s/prêts	230'000.00	218'246.60	222'600.00	débiteurs nets au 31.12.2009 CHF 3'415'906.45- + prêts à libérer CHF 1'039'000.--
4700	dissolution provisions s/dossiers	2'018'000.00	2'671'000.00	2'041'000.00	
4800	récupération s/ créances amorties	0.00	154'783.16	0.00	
	<b>Total</b>	<b>2'460'000.00</b>	<b>3'058'529.76</b>	<b>2'278'600.00</b>	

	Charges	Budget 2009	comptes au 31.12.2009	budget 2010	COMMENTAIRES
4005	frai de représentation	4'000.00	3'608.25	8'000.00	
4100	expertises & honoraires s/dossiers	30'000.00	75'087.85	60'000.00	
4200	pertes s/ débiteurs	400'000.00	978'854.25	400'000.00	
4301	provision s/risque dossiers	3'000'000.00	2'041'000.00	1'800'000.00	
	<b>Total</b>	<b>3'434'000.00</b>	<b>3'968'549.15</b>	<b>2'268'000.00</b>	
	<b>Résultat s/activité de soutien</b>	<b>-574'000.00</b>	<b>-37'908.39</b>	<b>12'900.00</b>	

<b>Résultat entreprise</b>	<b>-1'724'776.10</b>	<b>-298'982.62</b>	<b>-1'018'978.45</b>
----------------------------	----------------------	--------------------	----------------------

**BUDGET 2010 INVESTISSEMENTS AVEC REDOTATION + PEPINIERE**

poste	montant	durée amortissement (années)	charges annuelles
serveur	15'000.00	3	5'000.00
central téléphonique	15'000.00	5	3'000.00
moblier+ travaux	30'000.00	5	6'000.00
site Internet	15'000.00	3	5'000.00
outil gestion et stat	30'000.00	3	10'000.00
Total	105'000.00		29'000.00